



Victime d un accident **SANS ASSURANCE CIVILE**

Par **julien le barbue**, le **07/01/2013** à **10:32**

Bonjour,

Il y a un mois, j ai été victime d un accident de voiture. Durant un trajet en velo, j'ai été percuter par une voiture par l arriere.

Après avoir fait deux passages au urgence et un passage d une semaine sous surveillance en chirurgie viscérale, je men tire avec des fissures au bassins, un hematome sur toute la fesse et un saignement dans la region abdominal vite contrôlé.

Cela mempeche de marcher, donc de travailler, mais aussi de sortir de chez moi depuis un mois, et d apres mon docteur, je resigne pour un mois d'arrêt.

BREF

Ayant 25ans et encore bourré de default, je n'avais pas d'assurance habitation a ce moment là (partage des taches mal compris entre mon coloc et moi) et donc pas de responsabilité civile !

Ma question est : que va t il se passait maintenant ? Je dois me deplacer au commissariat pour ensuite prendre contact avec l'assurance du chauffeur, mais n ayant pas d assurance es que sa signifie signer au bas dun papier et affaire classé ??

depuis jai pris une assurance habitation et responsabilité civile mais cette zone de trouble me stresse un peu. Pouvez vous m'aider ???

Merci
Julien

Par **Lag0**, le **07/01/2013** à **12:09**

Bonjour,

A priori, vous n'êtes pas responsable de l'accident, donc le fait que vous n'ayez pas d'assurance ne pose aucun problème.

Par **julien le barbue**, le **07/01/2013** à **15:56**

Merci, j'espere une reponse dans ce sens, me voila rassuré. Mais es pour autant que je dois faire une croix sur tt sorte d indemnité? Comme par exemple si mon velo à des degas ?? Ou autre raisons ??

Par **Lag0**, le **07/01/2013** à **17:25**

C'est l'assurance adverse qui devra vous dédommager si c'est bien l'automobiliste qui est responsable de l'accident.